

Dix ans après l'augmentation des accises en Belgique : comment les pays voisins sont devenus les véritables gagnants

Bruxelles, le 4 novembre – Dix ans après l'augmentation des accises sur les boissons alcoolisées, Vinum Et Spiritus, la fédération du secteur belge des vins et spiritueux, jette un regard critique sur les conséquences de cette mesure. Cette mesure a-t-elle été efficace ou la Belgique a-t-elle payé un prix élevé pour un objectif qui n'a pas été atteint ? Une analyse de l'impact sur les producteurs, les commerçants, les consommateurs et les pouvoirs publics dresse un tableau inquiétant.

L'augmentation des accises en 2015 : objectif vs réalité

En novembre 2015, dans le cadre du tax shift, le gouvernement belge a augmenté les taux d'accises sur le vin et les spiritueux de respectivement 31 % et 41 %. L'objectif de cette mesure était de générer entre 220 et 227 millions d'euros supplémentaires par an entre 2016 et 2020 grâce aux boissons alcoolisées afin de soutenir le budget déjà sous pression à l'époque.

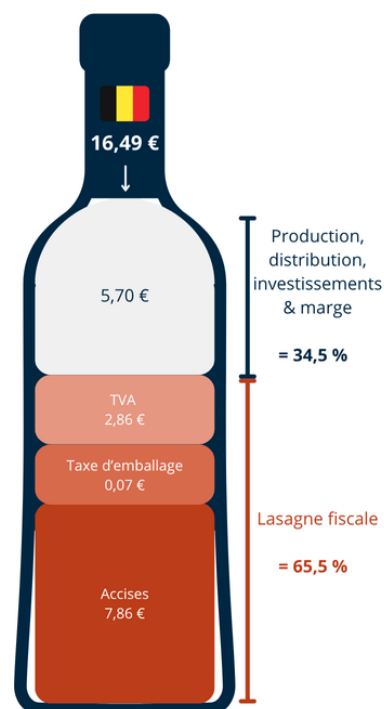
Ce qui était censé être un renforcement financier s'est en réalité avéré être un mauvais calcul aux conséquences considérables :

- **Augmentation considérable des achats transfrontaliers** en raison de l'accroissement des écarts de prix avec les pays voisins
- **Perte douloureuse de recettes fiscales**, y compris la TVA et d'autres taxes
- **Une perte de potentiel de croissance pour nos producteurs et commerçants locaux**, avec des conséquences sur l'emploi et l'activité économique

L'augmentation des accises pousse les consommateurs à se rendre à l'étranger

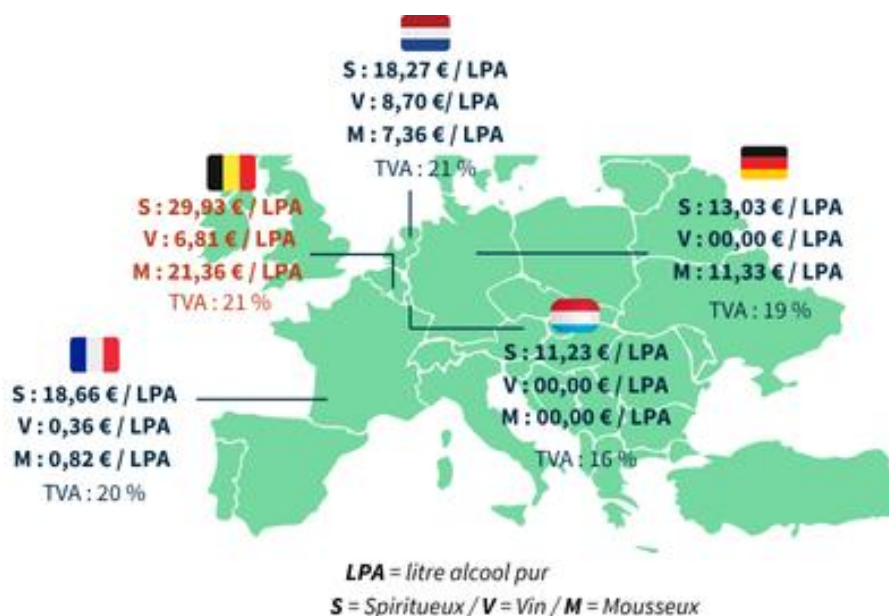
En raison de l'augmentation des taux d'accises, les boissons alcoolisées sont devenues nettement plus chères en Belgique au cours des dix dernières années. Ainsi, un consommateur payait auparavant 13,72 € pour une bouteille de vodka moyenne (70 cl, 37,5 % vol.), alors que cette même bouteille coûte aujourd'hui 16,49 € en Belgique. Cela représente une augmentation d'environ 20 %, perceptible tant pour le consommateur que pour le producteur. Au Luxembourg, cette même bouteille coûte aujourd'hui 8,15 €, soit moins de la moitié du prix belge. Combiné aux différences de prix dans d'autres catégories de produits, cela rend les achats transfrontaliers rapidement plus intéressants pour de nombreux consommateurs.

Pour les producteurs et distributeurs belges, cela signifie en outre une « lasagne fiscale » plus lourde : l'accumulation des taxes sur une seule bouteille ne cesse d'augmenter, ce qui réduit leurs marges. Pour compenser la hausse des coûts, ils sont souvent contraints (bien qu'à contrecœur) de répercuter les taxes sur le consommateur. Ce dernier se



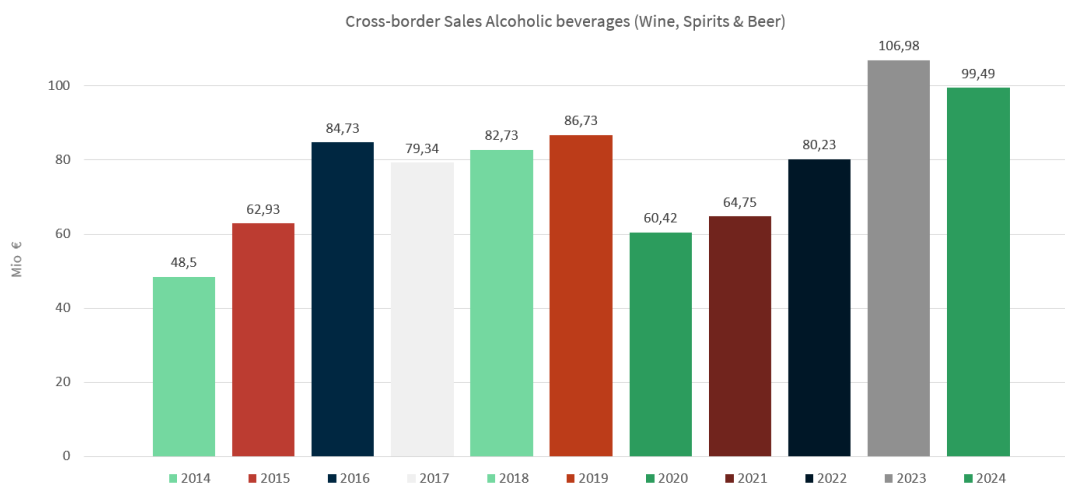
met donc de plus en plus souvent en quête d'alternatives moins chères, y compris de l'autre côté de la frontière, qui n'est pas si loin. Le résultat ? Une situation perdante pour toutes les parties.

Les magasins frontaliers en France, au Luxembourg et en Allemagne profitent pleinement de cette mesure. Les consommateurs belges, dont la moitié vit à moins de 50 km de la frontière, se rendent en masse dans nos pays voisins, où les taux d'accises et de TVA sur les boissons alcoolisées et d'autres produits sont nettement inférieurs.



Source : Commission Européenne - Taxes in Europe

Les consommateurs ne remplissent pas seulement leurs caddies de vin et de spiritueux, mais achètent également d'autres produits. Les chiffres Fevia, la fédération de l'industrie alimentaire belge, montrent qu'à la fin de 2024, les dépenses en alimentation et en boissons des résidents belges dans les pays voisins s'élevaient à pas moins de 745 millions d'euros. Les boissons alcoolisées et non alcoolisées sont les produits qui représentent la plus grande part de marché (40 %) dans ces achats transfrontaliers. La valeur totale du volume d'alcool acheté par les Belges dans les pays voisins est en hausse constante depuis 2015. En 2024, la valeur totale aura augmenté de 36,56 millions d'euros par rapport à 2015, soit une hausse de 58 %.



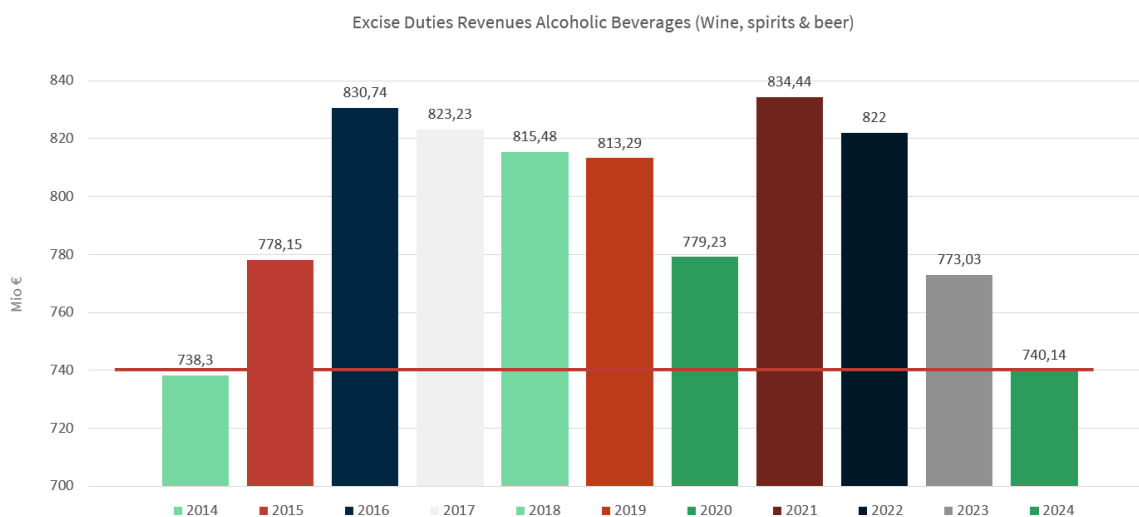
Source : YouGov

Les consommateurs belges sont principalement attirés par une offre intéressante de boissons alcoolisées bon marché. Le volume de spiritueux achetés par les Belges dans les pays voisins est désormais trois fois plus important qu'avant l'augmentation des accises (à l'exception des années marquées par la crise du coronavirus). Le volume des vins mousseux a doublé. Bien que la valeur totale des achats de produits alimentaires et de boissons effectués par les Belges dans les pays voisins ait légèrement diminué entre janvier et septembre 2025 par rapport à la même période en 2024, on constate que la part des vins et surtout des spiritueux augmente à nouveau fortement.

Le paradoxe fiscal : hausse des taxes, baisse des recettes

Au cours des premières années qui ont suivi l'augmentation des taux d'accises, les recettes fiscales ont augmenté. Elles sont toutefois restées en deçà des prévisions, qui tablaient sur un supplément de 220 à 227 millions d'euros par an. À cela s'est ajoutée une perte de recettes de TVA, celles-ci s'étant déplacées vers les pays voisins.

Depuis 2022, après le pic dû à la Covid-19, la tendance à la baisse des ventes de boissons alcoolisées en Belgique s'est poursuivie, passant même sous le niveau de 2015. Fin 2024, les recettes des accises, un indicateur des ventes en Belgique, ont chuté à 740,14 millions d'euros, soit une baisse de 38,01 millions d'euros par rapport à 2015. Une tendance qui se poursuit inexorablement en 2025. Fin septembre de cette année, les recettes fiscales étaient inférieures de 14,5 millions d'euros à celles de l'année précédente. Une perte sensible pour le gouvernement belge et pour les producteurs et commerçants belges qui subissent une forte pression économique. L'augmentation des achats transfrontaliers montre que la baisse des ventes en Belgique reflète principalement un changement dans le comportement d'achat, et pas nécessairement une modification de la consommation.



Source : SPF Finances - Recettes totales

La perte réelle pour le Trésor belge ne se limite pas seulement à une baisse des recettes provenant des accises et de la TVA, elle va bien au-delà. L'impact se fait également sentir sur les recettes provenant de l'impôt sur les sociétés, des retenues à la source et même des cotisations sociales. La Belgique perd non seulement des taxes qui vont aux pays voisins, mais aussi de la main-d'œuvre belge qui se déplace vers les pays voisins, car ceux-ci créent davantage d'emplois afin de répondre à la demande accrue des clients belges.

Une situation inéquitable pour les producteurs et les commerçants belges

La situation actuelle crée un désavantage fiscal injuste pour nos entrepreneurs belges. Ce problème va bien au-delà des simples statistiques économiques. Il s'agit d'emplois, de potentiel d'innovation et d'investissement, et de la survie d'un secteur profondément ancré dans notre culture. Ce sont principalement les producteurs et les commerçants locaux qui sont touchés. Selon les rapports annuels de l'IWSR, la part des spiritueux produits localement dans le volume total des ventes de spiritueux en Belgique affiche une tendance à la baisse constante. En 2014, 15,2 % des spiritueux vendus en Belgique et au Luxembourg étaient produits localement. En 2024, ce chiffre n'était plus que de 8,3 %, soit une baisse de 45,4 %. Les acteurs locaux, qui opèrent principalement sur le marché belge, sont les premiers à subir l'impact négatif de l'inégalité de traitement fiscal sur leurs propres revenus et leur rentabilité, avec un effet domino sur les chaînes d'approvisionnement locales et l'emploi en Belgique.

Dix ans plus tard, la situation semble étrangement familière : pression sur le budget, nouveaux calculs et recherche d'équilibres budgétaires. La question de savoir si les responsables politiques tireront cette fois-ci les leçons du passé sera déterminante pour l'avenir du secteur, les consommateurs belges et les recettes publiques belges.

À propos de Vinum Et Spiritus

Vinum Et Spiritus est la fédération sectorielle belge de l'industrie du vin et des spiritueux, qui représente plus de 70 membres. Ses membres vont des producteurs et négociants en vins et spiritueux à un ensemble diversifié de petites, moyennes et multinationales. En tant que partenaire fiable des pouvoirs publics et centre d'expertise au service de ses membres, Vinum Et Spiritus s'engage à promouvoir une consommation responsable d'alcool et à renforcer et protéger le secteur belge des vins et spiritueux. La fédération est également inscrite au registre de transparence sous le numéro : 314988627543-71.

Contact presse

Julie Galot, responsable communication & relations publiques Vinum Et Spiritus
+32 479 08 62 15
julie@vinumetspiritus.be